

DECISION n°2018-298

(Annulation de la décision n°2018-260)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Bureau des Affaires Médicales

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 7 septembre 2015 de Madame Chloé LEMARINIER en qualité d'adjoint des cadres,

Vu la nomination en date du 01 janvier 2017 de Madame Sandrine MINCHENEAU en qualité d'attachée d'administration chargée des affaires médicales,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine MINCHENEAU, attachée d'administration chargée des affaires médicales et de la gestion des compétences, à l'effet de signer :

Article 1 :

- tous actes, décisions et documents relevant de la gestion courante des ressources médicales, notamment :
 - Attestations diverses : certificat de travail, justificatif de logement, attribution SFT, réalisation de cours, prise de fonction, jours travaillés et IJ pour les impôts, Assedic ;
 - Cotisation de retraite et service à valider ;
 - Déclaration AT et envoi à la CPAM : remboursement IJ ;
 - Récépissé de dossiers
 - renouvellement des contrats
 - contrats de mise à disposition des personnels intérimaires ;
 - contrats de remplacement

DIRECTION GENERALE

- pièces relatives au contrôle et à la vérification de la paye ;
- ordres de reversement et avances ;
- demande d'immatriculation à la sécurité sociale ;
- lettres de congés exceptionnels et autorisations d'absence diverses
- lettre d'avis d'opposition sur salaire
- Indemnisation de frais de déplacement

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MINCHENEAU, la délégation de signature donnée pour les documents ci-dessous, est exercée par Mme Chloé LEMARINIER :

- Attestation diverses : certificat de travail, justificatif de logement, attribution SFT, réalisation de cours, prise de fonction, jours travaillés et IJ pour les impôts, Assedic ;
- Cotisation de retraite en service à valider ;
- Déclaration AT et envoi à la CPAM : remboursement IJ ;
- Récépissé de dossiers
- Demande d'immatriculation à la sécurité sociale

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 21 décembre 2018.

Fait à Dreux, le 21 décembre 2018

Sandrine MINCHENEAU



Attaché d'administration hospitalière chargée des affaires médicales

Hugo MONTAMAT



Directeur

Chloé LEMARINIER



Adjoint des cadres aux affaires médicales

Copies :

- Dossiers administratifs des intéressés
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture
- Intéressés